



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

ARRETÉ N°011 / 05/ 2023

Arrêté de circulation et de stationnement Rue Basse

Le Maire de la Commune d'ESTAING

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune ;

Considérant la demande de l'entreprise de Mr Bezamat pour des travaux de réfection de couverture sur une habitation sises **Rue Basse**, propriété de Mme Gaudin. Les travaux se dérouleront du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h à partir du mercredi 3 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant l'exécution des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation (véhicule et piéton) et le stationnement seront interdits

Rue Basse, du mercredi 3 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la commune d'Estaing. Le demandeur enlèvera la signalisation dès que l'évènement sera terminé.

Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie d'Espalion et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Estaing, le 02 mai 2023
Le Maire, Nathalie COUSERAN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique accessible par le lien : <http://telerecours.fr>